

Une publication de la Société d'Exploitation du MIN du Val de Loire, SOMINVAL, destinée aux opérateurs des sites d'Angers et de Vivy et aux partenaires de la SOMINVAL.



En bref, Les extincteurs sur le MiN du Val de Loire

Les concessionnaires du MiN d'Angers et Vivy doivent :

- Posséder des extincteurs
- Vérifier s'ils sont adaptés aux risques d'incendie
- Les faire vérifier 1 fois par an



12, avenue Jean-Joxé
49100 ANGERS
Tél. 02 41 31 19 19
Fax 02 41 31 19 10
sominval@sominval.fr



Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel. Le premier secours est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

Il y a
**au moins 1 extincteur portatif
à eau pulvérisée de 6 litres au minimum
pour 200 m² de plancher,**
avec un minimum d'un appareil par niveau

Les classes de feux

Un extincteur d'incendie n'est efficace que s'il est adapté au feu qu'il est appelé à combattre. Les critères permettant de définir cette efficacité ne sont applicables qu'après une définition des différentes classes de feu.

- Classe A : feux de matériaux solides**, généralement de nature organique, dont la combustion se fait normalement avec la formation de braises.
- Classe B : feux de liquides** ou de solides liquéfiés
- Classe C : feux de gaz**
- Classe D : feux de métaux**

Efficacité des extincteurs par rapport aux classes de feu

extincteurs	Classe de feux :			
	A	B	C	D
Eau en jet pulvérisé	☺	☹	☺	Utilisation d'extincteurs à poudres spéciales
Eau avec additif et jet pulvérisé	☺	☺	☺	
Mousse	☹	☺	☺	
Poudre BC	☺	☺	☺	
Poudre ABC ou polyvalente	☺	☺	☺	
Dioxyde de carbone (CO ₂)	☺	☺	☺	

Les vérifications :



Tous les 3 mois	Tous les ans
Contrôle visuel par l'exploitant ou l'installateur	Vérification technique par l'installateur ou un vérificateur qualifié APSAD

Sur le MIN du Val de Loire :

Les extincteurs sont gérés par :



La sominval dans les cas suivants soit 85 extincteurs :

Les espaces communs :

couloirs de l'atrium (bâtiment administratif)

allée marchande, déchetterie, passages latéraux du pavillon des fruits et légumes

Les espaces Sominval

bureaux de la Sominval à Angers et Vivy

salles de réunion

locaux techniques

Les entrepôts frigorifiques



Les concessionnaires dans tous les autres cas

Pour en savoir plus

- Incendie et lieux de travail. INRS, ED 789, 1999
- Jouan Sécurité Concessionnaire – Angers ;
- Anjou Prévention Sécurité – Angers ;
- Protection Incendie du Val de Loire – St Martin de la Place ;
- Etc...

Les documents sont à disposition à la SOMINVAL